



Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

✉ : cgt.021@cp.finances.gouv.fr
site Internet : www.tresor.cgt.fr/21

Octobre-Novembre 2004

Numéro 74

Dans ce numéro

- 1 CTPL du 12 octobre 2004.
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Réunion d'information sur avancement à RP.
- 4 Bulletin d'adhésion.

CTPL du 12 octobre 2004

Le TPG a réuni le Comité Technique Paritaire Local (CTPL) le 12 octobre 2004 pour annoncer notamment sa décision de fermer la Trésorerie de Baigneux les Juifs.

Fermeture de la Trésorerie de Baigneux les Juifs : Refusant le principe du bureau du Trésor comme à Aignay et à Liernais (« le bureau du Trésor, c'est diabolique » n'a-t-elle pas hésité à affirmer !), Mme Escard a donc décidé de fermer la Trésorerie de Baigneux au 1^{er} janvier 2005 avec une permanence d'une demi-journée par semaine. Le TPG en a alors profité pour développer sa position sur les Trésoreries en milieu rural : « les petits postes à 2 ou 3 agents ne sont pas gérables pour les agents et les chefs de poste, (...), les gestions conjointes sont une mauvaise chose, il faut les supprimer ».

La CGT a fait remarquer que l'argumentaire de la Direction évolue : en 1996-97, on présentait les gestions conjointes comme un moyen de renforcer l'entité juridique de la Trésorerie ; en 2003, on met en place des bureaux pour montrer que l'on maintient le service public ; aujourd'hui, on parle de « situation diabolique » ! En fait, l'objectif est toujours le même, nous l'avions dénoncé dès l'origine, il s'agit d'affaiblir l'existant en trompant bien entendu les Elus puis on affirme haut et fort que la situation n'est pas viable et qu'il faut tout supprimer. La CGT, rejointe cette fois-ci par les autres organisations syndicales, a voté CONTRE cette suppression décidée unilatéralement par le TPG.

Point sur l'exécution du budget départemental : pendant que l'on décide la suppression de Trésoreries dites « non rentables », une nouvelle voiture de fonction pour le TPG est budgétée pour cette année (une Peugeot 407 à 29.180 €).

Le Contrat Pluriannuel de Performance (CPP) : l'enveloppe budgétaire de 100.000 € allouée par la DGCP, qui ne doit pas faire oublier que le Contrat Pluriannuel de Performance c'est surtout 662 emplois supprimés au Trésor en 2005 (dont 11 pour la Côte d'Or), sera répartie en 2004 en fonction des demandes des postes et services. En revanche, pour 2005, le TPG a précisé que le résultat du CPP sera réparti différemment, en favorisant par exemple, uniquement ceux qui ont participé au bon résultat du

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARPI) : PETEY Marie-Claude (TG Dépôts), GONTHIER Patrice (T. CHU), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion), BAILLY Catherine (TG-Pensions), LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), FERRACHAT Marie-Françoise (TG-Pensions).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), PETIT René (TG Suppléance).

Inspecteurs : GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), ANGLADE Pierre (TG-DI).

Vos représentants CGT en CTPL :

ANGLADE Pierre (TG-DI), BAILLY Catherine (TG-Pensions), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française), CLERE Jean-Claude (TG DI), GONTHIER Patrice (T. CHU), GENELOT Ludovic (T. Genlis).

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-59-26-14) et GONTHIER Patrice (T. CHU 03-80-29-33-50).

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

CPP ! Autrement dit, on va encore améliorer la situation de ceux qui sont dans de bonnes conditions et on dégradera davantage la situation de ceux qui sont en difficulté. La CGT reste opposée à cette forme de récompense qui se rapproche de la prime au mérite dont déjà on entend parler (15% des agents pourraient bénéficier d'une prime de 400 € en reconnaissance de « leur performance »).

Ponts naturels ARTT : la CGT a demandé à ce que le vendredi 24 décembre 2004 toutes les Trésoreries et la TG puissent fermer (prise d'un jour ARTT). Après avoir donné son accord, le TPG est revenu sur sa position influencée par certains membres du CTPL qui n'ont pas hésité à abandonner leur casquette de représentant du personnel pour prendre celle de chef de poste (« les plans de congés sont déjà établis, cela va être difficile à gérer, ... »). Donc, grâce à FO, le vendredi 24 décembre ne sera pas un jour de congé pour tout le monde. En ce qui concerne 2005, le TPG s'est déclaré favorable aux ponts naturels, y compris pour la TG. Un prochain CTPL examinera les jours qui devraient rentrer dans ce cadre-là.

Travaux immobiliers : une information a été donnée sur les travaux en cours (Is, Sombernon, Précy, Liernais, Dijon Male) et sur les travaux à venir (Nuits, Beaune, TG). Pour la Trésorerie Générale, une étude est en cours pour évaluer les possibilités de restructuration du bâtiment compte tenu des importantes mises aux normes à faire. Pour Beaune, il a été précisé que le jardin allait être cédé à la Commune alors que pour le bâtiment, une réflexion est en cours.

Transfert des prestations sociales à la CAF : au 1^{er} janvier 2005, l'ensemble des prestations sociales sera transféré à la CAF. Si l'impact du transfert n'a apparemment pas été mesuré en termes de charges de travail pour les services du Personnel et de Liaison-rémunération, en revanche les personnels vont ressentir le transfert. En effet, alors que le dernier versement des prestations par le trésor se fera avec la paye de décembre vers le 21 décembre, le premier versement de la CAF n'interviendra que le 7 février 2005 ! La CGT a demandé que les agents puissent bénéficier d'avance ce qui a été immédiatement refusé sous le prétexte que ce n'était pas conforme aux textes en vigueur (la démarche doit être faite auprès des services sociaux).

Réunion d'information sur l'avancement à RP

Le 13 octobre 2004, Mme Escard a réuni les représentants en CAP d'Inspecteurs pour leur présenter la liste d'aptitude au grade de Receveur-Percepteur (RP). Après avoir rappelé la réglementation sur l'accession à RP (trois types d'inscription sur le tableau d'avancement : inscription à titre personnel, inscription pour une nomination sur place et inscription par mutation), le TPG a rappelé le bilan 2004.

Ainsi en 2004 :

- pour les demandes d'inscription par mutation, 4 candidats avaient été retenus par le département [M. Patrick RABIN (TG Dépense), Mme Michelle BARBERET-PERRIN (TG DEEF), Mme Aleth LAJEANNE (TG Liaison Rémunérations) et Mme Maryse POILLOT (Is sur Tille)]. M. RABIN et Mme BARBERET-PERRIN ont été tous deux inscrits sur le tableau national sans pouvoir être promus au titre de 2004.

- pour les demandes d'inscription sur place, 2 candidats avaient été retenus par le département: Mme Marie Aleth CHOUARDOT (gestion conjointe de Châtillon sur Seine et Laignes) et M. Philippe PERRIN (Genlis). Seule Mme CHOUARDOT a été promue en 2004, M. PERRIN, d'après la Direction, ayant été jugé trop jeune.

En 2005 :

- pour les demandes d'inscription par mutation, compte tenu du refus d'un des candidats d'accepter un département qu'il avait préalablement choisi, la Direction a proposé le classement suivant parmi les 7 inspecteurs sollicitant leur inscription : Mme Michelle BARBERET-PERRIN (TG DEEF), Mme Aleth LAJEANNE (TG Liaison Rémunérations), Mme Maryse POILLOT (Is sur Tille) et Mme Marie-Noëlle ECHIVARD (TP Dijon Municipale).

- pour les demandes d'inscription sur place, deux inspecteurs sont candidats avec un avis favorable de la Direction. M. PERRIN (Genlis) et M. VERNIZEAU (Gevrey Chambertin).

- pour les demandes d'inscription à titre personnel, seul M. GOBBO (TG DEEF), qui partira à la retraite en août 2005, postule avec un avis favorable du TPG.

Bien qu'aucun vote ne soit prévu, la CGT a tenu à préciser qu'elle ne portait aucun jugement sur les listes présentées qui sont le résultat d'une décision unilatérale de la Direction. En effet, le rôle des représentants du personnel n'est pas de classer les personnels. En outre, les représentants de la CGT ont clairement affirmé leur souhait de rendre accessible aux Inspecteurs le grade de RP par voie d'examen professionnel.

BULLETIN D'ADHESION

(à retourner à l'un des représentants CGT de Côte d'Or)

NOM et PRENOM :

AFFECTATION :

GRADE : ECHELON :